

Date de convocation
<b>30 mars 2023</b>
Date d'affichage de l'avis
<b>30 mars 2023</b>
Nombre de conseillers
<b>En exercice : 15</b>
<b>Présents : 8</b>
<b>Votants : 14</b>
N° d'ordre
<b>D_2023_3_5</b>

L'an deux mille vingt-trois et le cinq avril, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de BOEIL-BEZING, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Marc DUFAU, Maire.

Etaient présents : MM. M. DUFAU, S. TASTET, G. CAMY, M.-C. LALANNE, P.-H. NAU-HENDEL, B. LORRY, M. PULVINET, C. CHUBURU.

A donné pouvoir : B. BAGET à B. LORRY, H. BEAUCULAT à C. CHUBURU, C. BERDUCQ à S. TASTET, R. CARDY à M. DUFAU, V. LABORDE à M.-C. LALANNE, L. POUTS-SAINT-GERME à M. PULVINET.

Etait absente : A-L.POMME-CASSIEROU.

Assurait la fonction de secrétaire de séance : Mme CHUBURU.

Etait également présente : Clotilde BROT, secrétaire de mairie.

### Fixation des taux des impôts locaux pour 2023

Monsieur le Maire expose les conditions dans lesquelles peuvent être fixés les taux des impôts locaux, notamment :

- les limites de chacun,
- les taux appliqués l'année dernière et le produit attendu cette année.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Considérant que le budget communal nécessite des rentrées fiscales de 389.915 €,

Fixe, à l'unanimité, les taux d'imposition pour l'année 2023 comme suit :

Taxes	Taux de l'année 2021	Taux de l'année 2022	Taux votés 2023	Bases 2023	Produit 2023
F.B.	24.95	25.20	25.20	1 462 000	368 424
F.N.B.	41.09	41.09	41.09	40 800	16 765
T.H.R.S.			10.03	47 122	4 726

Adopté à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,



Marc DUFAU